

ARRETE N° ARR 25.654/C

**PORTANT NUMEROTATION DES LOTS ISSUS DE LA
DIVISION DE LA PARCELLE AK681 SISE AVENUE DE
CHALANDRAY**

Le Maire de Brunoy,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2213-28,

VU la demande de numérotation des lots A et B issue de la demande de Monsieur LECORNO Géomètre-Expert – Cabinet TEG FONCIER – 40 rue Raoul Dautry 77 340 Pontault-Combault par courrier en date du 09 Décembre 2025

VU la déclaration préalable de division DP 91114 25 10222 délivrée le 16 Octobre 2025 à Madame Christine HAMON, pour la division en deux lots de la propriété foncière bâtie sise 50 avenue de Chalandray cadastrée AK n°681,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer des adresses postales aux deux lots A et B issus de la division de la parcelle AN n°681,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les lots A et B, identifiés sur le plan annexé au présent arrêté, font l'objet des numérotations suivantes :

Références cadastrales	Numéro de voirie	Libellé de la voie	Description
Lot A	50 bis	Avenue de Chalandray	Maison individuelle
Lot B	50	Avenue de Chalandray	Maison individuelle

ARTICLE 2 : Le numérotage des propriétés précédentes et suivantes n'est pas modifié.

ARRETE N° ARR 25.654/C

**PORTANT NUMEROTATION DES LOTS ISSUS DE LA
DIVISION DE LA PARCELLE AK681 SISE AVENUE DE
CHALANDRAY**

ARTICLE 3 : Le numérotage des propriétés précédentes et suivantes n'est pas modifié.

ARTICLE 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié :

- à Monsieur LECORNO Géomètre-Expert,
- à la Préfecture de l'Essonne,
- au Centre des Impôts Fonciers de Corbeil-Essonne,
- au Centre des Impôts de Yerres,
- à la Poste de Brunoy,
- à ENEDIS, GRDF, SUEZ EAU DE France
- À l'I.N.S.E.E., Direction Régionale Centre Orléans,
- au Commissariat de Police chargé de la circonscription de Brunoy,
- au SDIS de l'Essonne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à:

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy,
- Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la Ville de Brunoy.
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la Ville de Brunoy.

Fait à Brunoy, le 16 décembre 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Acte publié sur le site de la Ville le : 12/01/2026

Numérotage de la Parcelle AK 680 Sise 50 avenue de Chalandray divisée en 2 lots

Département de l'Essonne
Commune de Brunoy

Propriété de Madame HAMON

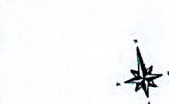
PLAN DE DIVISION

n° 50 Avenue de Chalandray

Section AK n° 681

Echelle: 1/150

Indice 0
Octobre 2002
Septembre 2025



85.94 - Altitude indiquée au N.G.F. (quatrième N.P.M.)

Parcelle cadastrée section AK n° 681. Contenance cadastrale : 826 m²

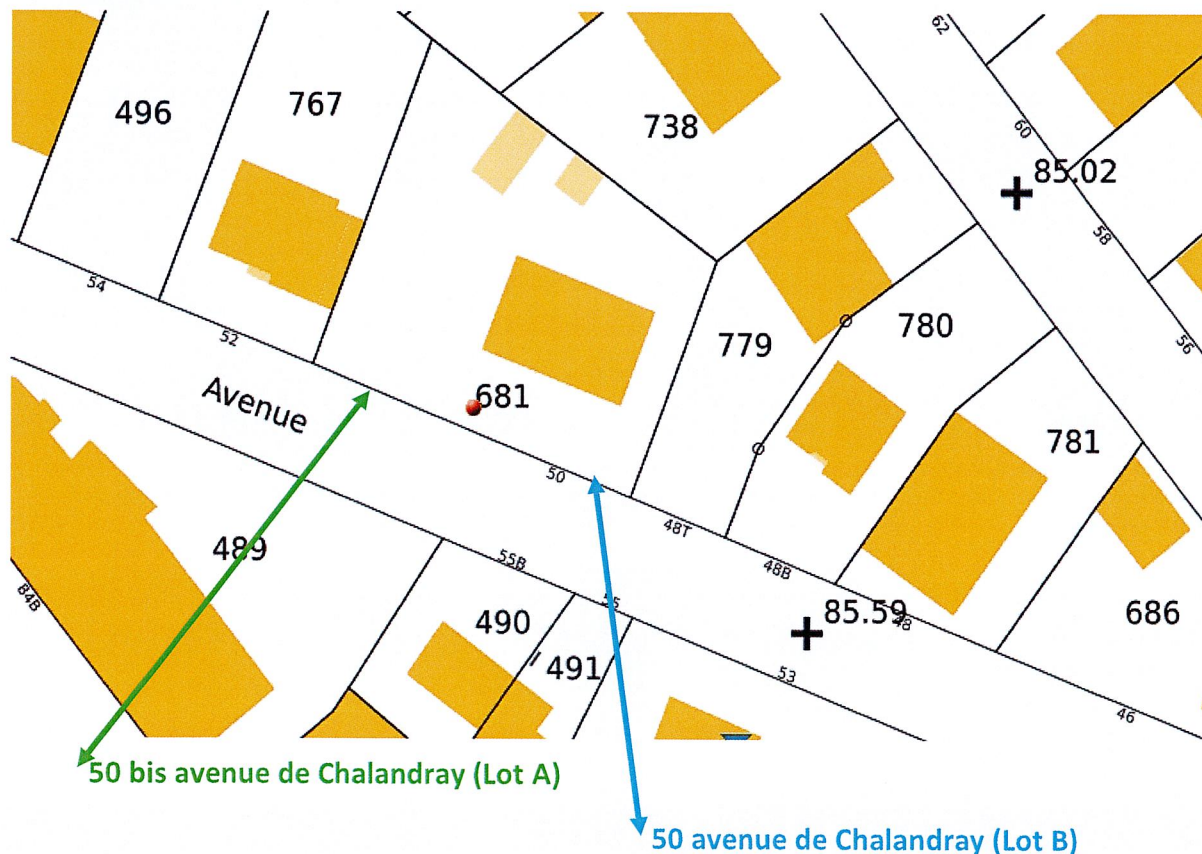
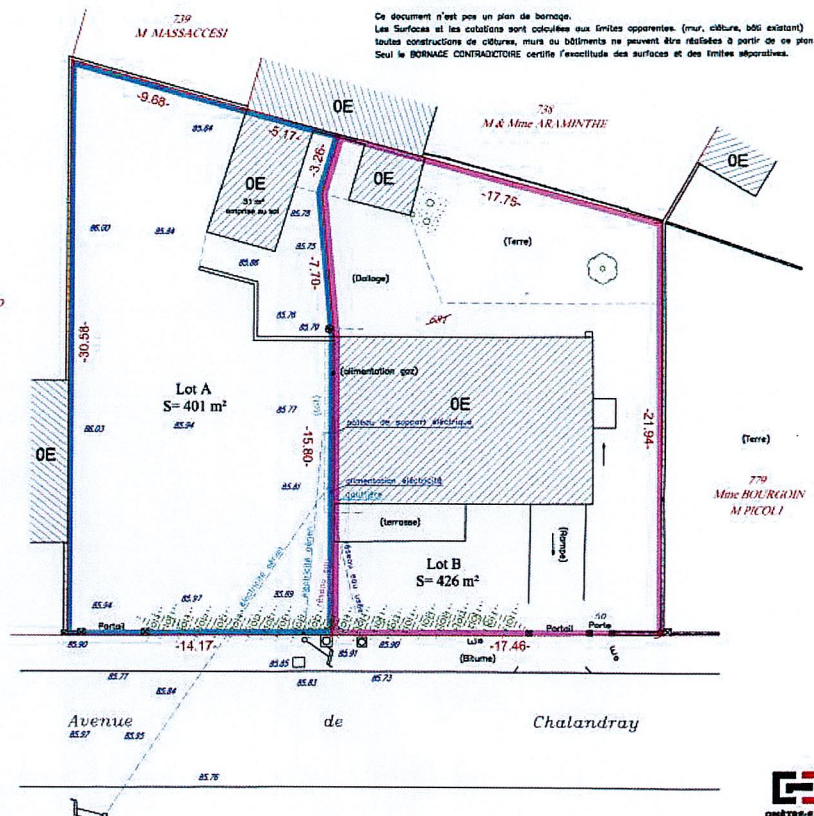
Lot A: S= 401 m² à vendre en terrain à bâtir

Lot B: S= 426 m² Restant en l'état.

Total: S= 827 m²

- Possibilité utilisée au sens de l'article 1063 du Code de Commerce par le notaire (N.P.M.)
- Altitude indiquée au N.G.F. (quatrième N.P.M.)
- Altitude par le notaire (N.P.M.)

topo
FONCIER
Topographes et Experts, Géomètres Foncier
40, Rue Raoul Dautry, 77340 Pontault Combault
Tél. 01 64 43 88 87 E-mail: v.becard@topo-je.fr



Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire